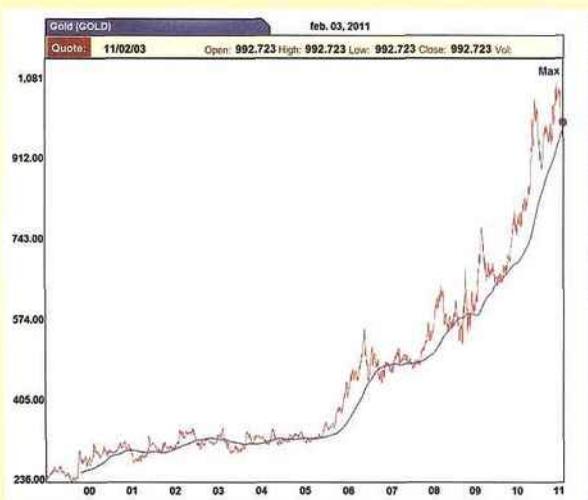


FAUT-IL VENDRE

bijoux cassés,
chaînes
et pièces en

OR?

Un lingot d'or vaut actuellement 32 847 € (au 19 janvier, prix en baisse). Pour avoir une idée de l'évolution du cours de l'or au cours de ces dernières années, voici, en euros, l'évolution du prix de l'once d'or depuis 1999 :



Source : 24hgold.com

Le prix a donc été largement multiplié par 4 en 12 ans (vous noterez que votre portefeuille boursier a triplé en seulement 7 ans).

Donc, les bijoux en or que vous possédez ont pris de la valeur ! Certains en concluront qu'il faut les conserver, d'autres en profiteront pour transformer en argent des bijoux cassés...

Le recyclage de l'or : la mine du XXI^e siècle

Aujourd'hui, la principale mine d'or n'est pas sous terre mais dans les tiroirs des particuliers. En recyclant les 80 000 tonnes d'or qui y dorment, on pourrait approvisionner la demande bijoutière mondiale pendant près de 60 ans sans fondre deux fois le même gramme.

Bijoux cassés, dépareillés, démodés, pièces d'or... autant de trésors ca-

On estime que 80 000 tonnes de bijoux en or dorment dans les tiroirs ou les coffres-forts des particuliers !

Un chiffre qui en dit long sur les enjeux du recyclage de l'or. Nous faisons un nouveau point sur un concept très tendance.



chés dont la valeur peut parfois nous échapper.

Alors pourquoi ne pas les vendre ?

Tout d'abord, sachez qu'il est difficile de comparer les offres de différentes sociétés qui vous proposent de racheter votre or.

La difficulté réside dans la détermination de la teneur en or de votre pièce, bridge, morceau de chaîne, etc.

Vous pouvez certes faire une simulation en ligne, mais le prix sera déterminé à réception de votre objet et en cas de désaccord sur le prix, l'objet vous sera retourné.

Globalement, sur internet, le mode d'emploi est toujours le même.

Voici par exemple celui de Goldbygold :

1 . Estimez la valeur de votre or directement en ligne à l'aide du simulateur.

2 . Recevez gratuitement, via un formulaire dédié, l'enveloppe sécurisée qui vous permettra de faire parve-

nir vos objets en toute sécurité aux experts-évaluateurs de la société.

3 Assurez et envoyez votre or, accompagné des justificatifs demandés, avec l'enveloppe « Valeur Déclarée » de La Poste.

4 . Dès acceptation de l'offre de rachat (envoyée par e-mail) recevez votre argent dans les 24 heures par virement ou par lettre chèque.

En cas de refus, vos objets vous sont restitués sans aucun frais dans les meilleurs délais.

**Questions / réponses :****Comment peut-on connaître la valeur de son or ?**

En se connectant sur le site, l'utilisateur peut procéder à une estimation en ligne en fonction du poids et de la qualité de son or. Il devra pour cela, le peser à l'aide d'une balance (avec un pèse-lettre ou une balance de cuisine) et examiner les poinçons sur l'objet. Cette première estimation lui permettra d'avoir une idée de la valeur de ses objets avant de les envoyer ainsi que de la valeur pour laquelle il assurera son envoi postal en « Valeur déclarée ».

Comment peut-on être sûr que le prix de revente proposé est le bon ?

Après avoir examiné les objets reçus, les experts-évaluateurs établissent une offre d'achat en fonction du poids des objets, de leur pureté (nombre de carats) et du cours du Marché International de Londres, première place mondiale de transaction sur l'or. Il varie tous les jours. Le vendeur recevra ensuite une offre d'achat détaillée par e-mail qu'il pourra accepter ou refuser.

L'envoi des objets en or est-il sûr ?

Le site met à la disposition de ses utilisateurs, une enveloppe sécurisée inviolable, aujourd'hui utilisée par le secteur bancaire, envoyée gratuitement sur simple demande via le site. L'acheminement s'effectue par le service sécurisé « Valeur Déclarée » de La Poste, reconnu comme l'un des plus fiables au monde et permettant d'assurer l'or jusqu'à 5 000 euros par envoi.

Par exemple, pour l'envoi de 50 grammes de bijoux 18 carats avec une assurance de 900 euros, le prix s'élèvera à 14,50 euros assurance comprise.

Quel genre d'objets peut-on revendre ?

N'importe quels objets contenant de l'or (or jaune, or blanc, or rouge), qu'ils soient abîmés ou même cassés : broches, bagues, alliances, colliers, bracelets, chevalières, boucles d'oreilles, pendentifs, pièces, lingot, dents en or, débris d'or, montres, boutons de manchettes... Les pièces en platine, certifiées par un poinçon en forme de chien, sont également acceptées et feront l'objet d'une offre d'achat spécifique.

Peut-on vendre les bijoux en plaqué or ? Les pierres précieuses ? L'argent ?

Non. Comme la société ne rachète que l'or, il est vivement conseillé d'enlever avec une pince les pierres précieuses du bijou avant de l'envoyer où de demander l'aide d'un professionnel.

Ndlr : voyez surtout si vous ne pouvez pas vendre la bague d'occasion par un autre circuit, voir entre particuliers, surtout si elle a été faite par un joaillier reconnu !

Quelles sont les obligations pour vendre son or ?

Il faut être majeur, résider en France, être propriétaire des objets en or qui doivent être libres de tout gage. Les objets doivent avoir été acquis dans des conditions légales. De plus, la réglementation en vigueur oblige la société qui achète à posséder une copie recto/verso de la carte nationale d'identité (ou passeport) du vendeur, détenir la copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois et inscrire les objets reçus et l'identité de leurs vendeurs dans un registre appelé « Livre de Police » afin de lutter contre le recel.

Source : goldbygold.com